

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 septembre 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

**Nombre de membres**

- En exercice : 16
- Présents : 13
- Votants : 16

**Date de la convocation** : 29/08/2024

**Date d'affichage** : 29/08/2024

**Présents** :

Mesdames : Jacqueline TARDIVEL, Elodie MARCHAD, Floriane DUPUY-REDCENT, Sandra RIQUIN, Béatrice CANONNE  
Messieurs : Thierry PAPOT, Manuel DA SILVA, Thierry GROSBOSIS, Etienne MOREAU, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER, Robert PLU

**Absents excusés** :

Mesdames Aurélie POIRIER, Nathalie FUSELLIER-PLAIS et Monsieur Patrice NEAU

**Ont donné pouvoir à** :

Madame Aurélie POIRIER a donné pouvoir à Madame Sandra RIQUIN  
Madame Nathalie FUSELLIER-PLAIS a donné pouvoir à Monsieur Thierry PAPOT  
Monsieur Patrice NEAU a donné pouvoir à Monsieur Florent POIRIER

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur Etienne MOREAU est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

**Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal l'autorisation de supprimer le point 5 « Encaissement de 40 euros des gens du voyage » et de rajouter un point n°7 « Renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la CAF et le SIVU Loire-Longué 2024-20283 et la signature de la « Convention sur le plan éducatif de territoire-plan mercredi ».**

**Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal**

1 -

ENTREPRISE	Répar'stores
DESIGNATION	Réparation portail de gendarmerie
PRIX HT	2 082.53 €
PRIX TTC	2 499.04 €

2 -

ENTREPRISE	Loire impression
DESIGNATION	Impression Brochure Vernant'&vous de Juillet 2024
PRIX HT	1 091.00 €
PRIX TTC	

3 -

ENTREPRISE	<b>Hapytete</b>
DESIGNATION	Conception et réalisation Vernant'&Vous de Juillet 2024
PRIX HT	1 280.00 €
PRIX TTC	

4 -

ENTREPRISE	<b>SARL Devaud</b>
DESIGNATION	Système de désenfumage salle de tennis de table
PRIX HT	409.07 €
PRIX TTC	490.88 €

5 -

ENTREPRISE	<b>EURL Ludovic Douaire</b>
DESIGNATION	Travaux peinture ancienne poste (ADMR et MAM)
PRIX HT	3 381.50 €
PRIX TTC	4 057.80 €

6 -

ENTREPRISE	<b>SARL R4S</b>
DESIGNATION	Travaux divers plomberie logements de la gendarmerie
PRIX HT	2 722.23 €
PRIX TTC	3 048.66 €

7 -

ENTREPRISE	<b>Broutin Alu</b>
DESIGNATION	Changement des menuiseries extérieures de l'école maternelle
PRIX HT	23 800.00 €
PRIX TTC	28 560.00 €

8 -

ENTREPRISE	<b>Guillot Carrelage</b>
DESIGNATION	Fourniture et pose de faïence au niveau des auges, cuisine et urinoirs au restaurant scolaire
PRIX HT	1 660.00 €
PRIX TTC	1 992.00 €

9 -

ENTREPRISE	<b>CHAMPENOIS</b>
DESIGNATION	Produits d'entretien pour Ecole - Salle des Fêtes - Mairie - Salle des Sports - Stade - Maison des associations - Aglae - Service technique - pour le dernier trimestre 2024
PRIX HT	2 279.21 €
PRIX TTC	2 735.05 €

10 -

ENTREPRISE	<b>URGENCE SECOURS EQUIPEMENT</b>
DESIGNATION	Défibrillateur cardias - Armoire -
PRIX HT	1 743.00 €
PRIX TTC	2 115.60 €

11 -

ENTREPRISE	<b>GARAGE ANGEARD AUTOMOBILES</b>
DESIGNATION	Réparation Citroën Berlingo
PRIX HT	1 640.68 €
PRIX TTC	1 968.82 €

12 -

ENTREPRISE	<b>TERRA LIGERIS</b>
DESIGNATION	Etude de faisabilité d'une noue/bassin d'infiltration route du Doreur
PRIX HT	2 180.00 €
PRIX TTC	2 616.00 €

13 -

ENTREPRISE	<b>LA PLAQUE CAROLANDAISE</b>
DESIGNATION	Local MAM (démolition, cloisons, déchets)
PRIX HT	1 058.75 €
PRIX TTC	1 270.50 €

14 -

ENTREPRISE	<b>ENEDIS</b>
DESIGNATION	Raccordement au réseau électrique 7T place de l'Eglise
PRIX HT	
PRIX TTC	1 658.88 €

15 -

ENTREPRISE	<b>QUIÉTALIS</b>
DESIGNATION	Groupe Frigorifique Salle des Fêtes
PRIX HT	7 703.10 €
PRIX TTC	9 243.72 €

#### Commentaires :

**Concernant le point 5 :** Monsieur Christian PACORY demande s'il serait possible d'obtenir lors d'un prochain conseil un état des travaux des locaux destinés à ADMR et à la MAM.

Pour information l'ADMR occupera son bureau le 15 septembre 2024 et la MAM ouvrira au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Concernant le point 12 :** Monsieur Christian PACORY demande un complément d'information sur l'intitulé. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de la nouvelle commission créée en avril dernier sur les risques d'inondations. Il s'agit donc du devis pour effectuer les études.

#### DEL N°04-09/2024-01 - Vente de chemins relevant du domaine public et du domaine privé

Monsieur le Maire explique à l'ensemble du Conseil Municipal la procédure de cession d'un chemin rural à un particulier. Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Les chemins ruraux peuvent être cédés, notamment aux propriétaires riverains, à condition qu'ils cessent d'être affectés à l'usage du public et dans le respect des règles d'une procédure. Lorsqu'un chemin cesse

d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après une enquête publique et validée par le Conseil Municipal. Un certain nombre de propriétaires ont sollicités le rachat de chemins ou terrains communaux jouxtant leurs propriétés la plupart du temps entretenus par leurs soins et accessibles que par des particuliers.

Aussi, et pour pouvoir être cédé un chemin rural doit donc faire l'objet d'une procédure de désaffectation. C'est au terme de cette procédure que le chemin ne sera plus affecté à l'usage du public. À la suite de cette désaffectation, la délibération du Conseil Municipal portant aliénation du chemin rural devra être précédée d'une enquête publique. Cette enquête publique sera réalisée afin de démontrer que le chemin a bien perdu son affectation. Un géomètre sera ordonné pour démarrer l'enquête publique.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de lancer la procédure d'enquête publique en collaboration avec le Commissaire Enquêteur, qui sera désigné par arrêté.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les demandes d'achats faites par des propriétaires dont les propriétés jouxtent ledit chemin.

Après exposé, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la procédure d'enquête publique auprès du géomètre et du Commissaire enquêteur pour notamment l'étude des ventes des parcelles/chemins communaux suivants :

Chemin communal de M. COURTOIS-BEUROIS Lieu-dit « Champ-Ferrant », le terrain communal à proximité de chez MME BOUTEILLER « square des Erables », Chemin communal M. MUSA MOANA à proximité de la route de la Plaine, Chemin communal M. Erwan GOULHOT à proximité de la Route de Vernoil, Chemin communal Philippe LAMBERT à proximité de la route des Tourtereaux, Chemin communal M. Bernard MARANDEAU à proximité du relais de chasse, Chemin communal M. MOTHAIS , soit un total de : 7 parcelles.

#### **DEL N°04-09/2024-02 - Ouverture d'un poste d'agent technique pour les services techniques**

Comme déjà évoqué lors du vote du budget, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de recruter un agent technique au sein du service voirie.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, la création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps complet pour des missions d'entretien des espaces verts et autres. Ce poste est ouvert aux CDD. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité, qui a été voté.

Monsieur Etienne MOREAU évoque qu'il est possible aux communes d'embaucher sous la forme de contractuel.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu en amont 5 candidatures intéressantes sur une vingtaine - Les 5 candidats ont été reçus lors d'un premier entretien. Un second entretien sera réalisé cette semaine auprès de 2 candidats sélectionnés qui répondent réellement aux attentes du service.

L'agent retenu sera nommé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ouvrir un poste d'agent technique à temps complet pour le service voirie et à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi en CDD à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

#### **DEL N°04-09/2024-03 - Facturation Harmonium**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la facturation de la réparation de l'harmonium. Une délibération avait été prise le 03 avril 2024 sur une participation à hauteur de 50% d'un devis réalisé par un auto-entrepreneur d'un montant de 1 911 euros. Soit une participation sous la forme d'une subvention de 955.50 euros attribué à la paroisse Ste Marie et St Jean du Lathan.

Or ce règlement ayant tardé, et l'artisan s'étant mis à son compte, ce dernier est désormais soumis à TVA. Ce qui nécessite de recalculer le montant de l'attribution de ladite subvention.

Les 50% à charge de la commune sont donc à recalculer en fonction du nouveau statut professionnel de l'entrepreneur. ↪ Ainsi sur une facture recalculée d'un montant de 1 962 euros, la participation de 50% de la commune s'élève à 981 euros à régler sous forme de subvention à la paroisse Ste Marie et St Jean du Lathan (au lieu de 955.50 euros).

Après exposé, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à verser 981 euros à la Paroisse Sainte Mairie et Saint Jean du Lathan sous la forme d'une subvention.

#### **DEL N°04-09/2024-04 - Reconduction du CDD d'Archiviste du 09/09/2024 au 11/10/2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de reconduire le CDD de l'archiviste de 5 semaines supplémentaires.

En effet, Monsieur le Maire explique que l'estimation de la période de fonction de l'archiviste a été sous-évaluée et qu'il est nécessaire au regard du travail restant, de rajouter 5 semaines afin de finir les archives du SIEA et de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à reconduire le CDD de l'archiviste du 09/09/2024 au 11/10/2024.

#### **DEL N°04-09/2024-05 - Encaissement d'un chèque de 40 euros des gens du voyage**

Monsieur le Maire explique avoir retiré ce point de l'ordre du jour sur demande de la Trésorerie. En effet, la Trésorerie a informé l'agent comptable que la régie de Vernantes ne permet pas de déposer de l'espèce.

Il y a nécessité d'ouvrir une régie afin de permettre ce type d'encaissement.

#### **DEL N°04-09/2024-06 - Règlement Anjou Cœur de Ville**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a délibéré en janvier dernier les axes stratégiques de l'OPAH. A la suite de cette délibération, la commune de Vernantes devait réfléchir à l'élaboration d'un règlement municipal pour l'octroi d'aides communales dans le cadre du dispositif Anjou Cœur de Ville.

Monsieur le Maire reprend le règlement avec les membres du Conseil Municipal, règlement qui leur a été adressé en pièce jointe lors de la convocation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle qu'un périmètre a été déterminé pour les opérations de façades concerne le centre bourg. Ce périmètre actuel pourra être amené à être étendu et à évoluer.

Au sein de ce périmètre a été défini avec 4 critères de primes : La prime « Perte de mobilité et Handicap », la prime «Energie », la Prime «Façades » et la Prime «Sortie de Vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité **le règlement municipal pour l'octroi des aides communales de Vernantes dans le cadre du dispositif Anjou Cœur de Ville** et accepte à l'unanimité les montants de l'aide communal des primes ci-dessous comme suit :

##### **1 - Prime « Perte de mobilité et Handicap »**

Pour les propriétaires occupants en fonction du reste à charge (aides déduites) :

Reste à charge inférieur à 2500 € : aide de 600 €

Reste à charge compris entre 2 500 € et 5 000 € : aide de 1 000 €

Reste à charge supérieur à 5 000 € : aide de 1 500 €

##### **2 - Prime « Énergie »**

Aucune participation de la commune. En ce sens que les propriétaires pourront prétendre à des aides suffisamment conséquentes de l'Etat.

##### **3 - Prime « façade »**

20% des dépenses engagées - avec un plafond maximal d'aide de 5 000 euros

##### **4 - Prime « sortie de Vacances »**

La commune accepte d'aider les propriétaires bailleur actuel qui remettent sur le marché un bien vacant, un propriétaire acquéreur d'un logement vacant qui va le remettre sur le marché, un propriétaire acquéreur d'un logement vacant qui va occuper le logement sans plafond de ressource avec obligation de travaux d'amélioration énergétique - tous les logements vacants classés F et G. Cette aide de la commune sera à hauteur de 5 000 €.

Concernant l'annexe 2 intitulée « liste des logements vacants éligibles » il ne sera pas établi de liste.

En effet, plutôt que d'établir une liste exhaustive, le Conseil Municipal décide d'aider des propriétaires bailleurs faisant partis du périmètre de l'« Annexe 1 » et qui souhaitent remettre un bien sur le marché.

A noter qu'aucune aide ne sera attribuée aux logements indignes et très dégradés.

#### **Synthèse des objectifs quantitatifs des aides attribuées sur 5 ans.**

Nombre de logements Propriétaires occupants « Prime Perte de Mobilité et handicap » : 10 logements

Nombre de logements Propriétaires bailleurs « Prime Sortie de Vacances » : 10 logements

Nombre de ravalements de façades « Prime façade » : 17 logements

**DEL N°04-09/2024-07 - Signature Renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la CAF et le SIVU Loire Longué 2024-2028 et Signature du projet éducatif de territoire - Plan mercredi 2024-2028**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de renouveler la convention CTG, liée à la petite enfance et de signer le projet éducatif de territoire « Plan mercredi ».

Monsieur le Maire rappelle avec Madame Jacqueline TARDIVEL l'importance des deux notions :

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis des besoins réalisés conjointement avec la Caf, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité.

Le *Plan mercredi* est un label qui atteste et garantit un haut niveau de qualité des temps périscolaires, en particulier le mercredi

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à la Signature du Renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la CAF et le SIVU Loire Longué 2024-2028 et à la Signature du projet éducatif de territoire - Plan mercredi 2024-2028.

**Informations :**

Réunion Anjou Cœur de Ville : le 05 septembre 2024 à 18 heures à la salle des fêtes de Vernantes.

Maison de Retraite de Vernantes :

Nomination au 1<sup>er</sup> septembre 2024 de Madame PAIMPARÉ en qualité de Directeur de l'EHPAD, qui succède à Monsieur DIOT.

Repas des Famille à l'EHPAD : le vendredi 27 septembre 2024 à 12 heures à la salle des sports sur invitations.  
Animation gérée par Clopin Clopan

Des arbres pour ma commune :

Pour rappel, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a lancée sur la période 2024-2026 un appel à projet « Des arbres pour ma commune ».

L'objectif est de renforcer la volonté des communes souhaitant planter des arbres sur leur foncier disponible et non-constructible.

Il a pour vocation d'apporter une enveloppe financière aux projets les plus vertueux et des conseils pour la mise en œuvre de la plantation de haies, de micro boisements ou d'arbres isolés.

Cette attribution d'une subvention comprend l'achat de plants d'arbres et arbustes, et la fourniture de matériaux de paillage et d'enrichissement du sol.

Point SIEA :

Arrêt de la saison de pêche 2024 : le 15 septembre 2024

Bilan positif avec la coopération de Monsieur Christian GROS.

Les gens sont ravis du cadre entretenu Christian COURAIS.

La quinquette du camping fonctionne bien

Les propriétaires ont lancé un site internet.

Réalisation d'un parking par le SIEA afin de mieux gérer le stationnement.

Maison de Santé

Monsieur Etienne MOREAU a demandé à l'architecte un devis pour la constitution d'un permis de construire relatif à l'extension de la Maison de Santé

Etude de faisabilité d'une noue/bassin d'infiltration route du Doreur - 49390 Vernantes

Ce devis s'élève à 2 616 euros TTC.

Point sur les rentrées scolaires :

Elodie MARCHAND souligne que certains parents se sont plaints des marquages au sol effacés sur la commune.

Monsieur DA SILVA a prévu de réunir la commission de sécurité pour faire un état et parer au plus pressé.

### Fibre

Monsieur DA SILVA attire l'attention auprès des élus au sujet de travaux réalisés sans tenir compte des réseaux. Il est en effet nécessaire lors de construction ou d'aménagement de penser à consulter en amont les emplacements des réseaux afin de ne pas les écraser lors du passage de la fibre par exemple.

### Logements « Route de Mouliherne » :

7 logements route de Mouliherne sont occupés depuis le mois d'août.  
Les 4 logements restant seront occupés fin septembre.

Le logement situé au premier étage de l'ancienne poste a été loué.

### ■ Prochain conseil municipal :

Le prochain conseil municipal aura lieu **le MERCREDI 02 OCTOBRE 2024 A 20 h30**

En l'absence d'information et question, la séance est levée à 23H20.

Le secrétaire de séance,

Etienne MOREAU



Le Maire,

Thierry PAPOT



